Règlement sportif Comité Fléchettes de Loire-Atlantique

SAISON 2021-2022

Adopté par l'Assemblée Générale du 06/08/2021

A) Championnat par équipes	2
1/ Présentation du championnat	2
2/ Règlement	2
3/ Déroulement du championnat	3
4/ La compétition	5
5/ Classement	6
6/ Qualification Masters Équipes	7
7/ Sanctions	7
B) La Coupe des Clubs	8
C) Championnat individuel	8
1/ Les différentes compétitions et leur classement	8
2/ Les clubs organisateurs de tournois	9
3/ Le déroulement des tournois	10
3a/ Les Opens du Comité	10
3b/ La Coupe du Comité	13
4/ Les joueurs	14
5/ Le classement	14
6/ L'attribution des points des tournois du 44	15
7/ La qualification aux Masters individuels et doubles	15



A) Championnat par équipes

1/ Présentation du championnat

- ★ Le championnat se jouera en 3 divisions nommées de D1 à D3.
- ★ Le championnat se jouera en deux phases : une première pour les matchs aller, puis une seconde pour les matchs retour.
- ★ A la fin de la saison, les deux premières équipes de D2 et D3 accéderont à la division supérieure.
- ★ A la fin de la saison, les deux dernières équipes de D1 et D2 passeront à la division inférieure.

2/ Règlement

- ★ La date butoir pour l'envoi par mail du dossier d'inscription entièrement complété est fixée au 31 juillet de chaque année. Ainsi,
 - Toute équipe inscrite après cette date sera placée dans la division la plus basse du Championnat.
 - En cas de non respect de la date butoir, le conseil de discipline pourra être saisi afin d'appliquer une sanction.
- ★ Un club pourra engager une équipe après cette date uniquement dans la division la plus basse et dans la mesure où il restera des places vacantes.
- ★ Chaque inscription de joueur ne sera validée qu'après versement de sa cotisation (licence). La date butoir des règlements est fixée au 10 septembre de chaque année.
- ★ Chaque club devra inscrire un minimum de 4 joueurs dans ses équipes, quelle que soit la division.
- ★ Tout joueur commençant une saison avec un club devra terminer la saison avec ce même club.
- ★ Il n'y a pas de joueurs grillés. Au cours de la saison, les mouvements de joueurs entre équipes et divisions sont autorisés, sauf pour les 3 dernières journées de championnat. Pour ces derniers matchs, les joueurs devront jouer dans leur division initiale, au sein de l'équipe dans laquelle ils auront été inscrits en début de saison.
- ★ Un joueur ne peut pas jouer une même journée de championnat dans 2 équipes différentes. Si tel est le cas, les points (que le joueur a inscrits) ne seront pas comptabilisés pour la seconde journée jouée.

3/ Déroulement du championnat

- ★ Le déroulement et le calendrier du championnat sont fixés en début de saison par le bureau, et lui seul peut les modifier.
- ★ Les matchs de championnat ont lieu le vendredi, la rencontre débute à 20 heures précises.
- ★ Chaque club et chaque équipe se doivent de respecter cet horaire.
- ★ Une équipe ou un club qui constate un retard abusif ou des retards répétitifs sera dans le droit de contacter le Directeur Sportif et/ou le Président qui prendront les décisions nécessaires.
- ★ Le nombre de matchs décalés par équipe et par saison sera au maximum de 3
- ★ L'équipe qui demande le décalage d'un match devra proposer une nouvelle date de rencontre avec l'accord de l'équipe adverse, au minimum 48h avant la date initiale.
- ★ Un match décalé devra se jouer au maximum 4 semaines après la date initiale. Passée cette date, le directeur sportif se donne le droit de déclarer une équipe forfait.
- ★ En cas d'impossibilité absolue entre les deux équipes de fixer une date pour le match, le directeur sportif du Comité pourra imposer une date ou désigner une des 2 équipes « forfait », avec l'accord du conseil de discipline.
- ★ En cas d'impossibilité pour une équipe de jouer un match de championnat à la date prévue au calendrier, cette équipe doit prévenir le club adverse et le directeur sportif par écrit (messagerie électronique) au minimum 48 heures avant la date prévue (c'est-à-dire au plus tard le mercredi soir pour un match le vendredi). S'il n'y a pas de demande écrite pour un accord entre les 2 clubs avec le directeur sportif, la rencontre a lieu en date et en heure. L'équipe qui ne se présentera pas sera déclarée « forfait ».
- ★ Un match peut être décalé avant ou après la date prévue (avec accord du directeur sportif). Mais un match ne pourra pas être joué après la dernière journée prévue au calendrier, car toute équipe jouant après cette date sera déclarée « forfait ».
- ★ Un match de championnat ne peut être joué la veille des tournois de catégorie A/B/C et la Coupe des Clubs (sauf accord des équipes concernées et du directeur sportif).

- ★ L'envoi des feuilles de match se fera par l'équipe qui reçoit, au plus tard 24h après le match prévu au calendrier, par message électronique (mail ou MMS) à l'attention du directeur sportif; sinon elle sera déclarée « forfait ».
- ★ Pour les matchs joués le vendredi, le dernier délai est le samedi soir 20h. Les photos envoyées au Directeur Sportif devront être de bonne qualité pour une meilleure lisibilité.
- ★ La feuille de match devra être clairement renseignée (nom et prénom des joueurs score des matchs et score final signature des capitaines).
- ★ Toute équipe faisant jouer un joueur non-licencié (au regard de la liste connue des licenciés et de la mise à jour par le directeur sportif du Comité) se verra retirer les points acquis par le joueur concerné.
- ★ Le 1er forfait sera pénalisé d'une amende comprise entre 0 et 40 €, le score sera de 20-0, et l'équipe forfait subira la perte d'un point au classement.
- ★ Le 2ème forfait sera pénalisé d'une amende comprise entre 50 et 100 €, le score sera de 20-0, et l'équipe forfait subira la perte d'un point au classement.
- ★ Le Comité se donne le droit de reverser une somme de l'amende concernant le forfait à l'équipe adverse.
- ★ L'amende pour forfait doit être réglée au Comité avant la prochaine journée de championnat. Passé ce délai, l'amende sera multipliée par 2, puis par 3 la semaine suivante, etc...
- ★ Au bout de 3 forfaits, l'équipe est déclarée « forfait général » avec une amende de 120€.
- ★ Toute équipe contestant le résultat ou le bon déroulement d'une journée de championnat pourra en référer au directeur sportif du Comité qui pourra convoquer les directeurs sportifs des clubs concernés et le conseil de discipline ; ces derniers statueront. Pour cela elle devra prévenir le directeur sportif du Comité par courrier postal ou électronique, en expliquant clairement ses doléances après avoir notifié « Sous réserve » sur la feuille de match et sans signer la feuille de match. Une feuille de match signée par le capitaine d'une équipe ne pourra pas faire l'objet d'une contestation par cette équipe. Le délai de la contestation est fixé à J-1 avant la prochaine journée de championnat.

4/ La compétition

- ★ Une équipe se compose au minimum de 3 joueurs, et au maximum de 5 joueurs si elle souhaite amener un remplaçant.
- ★ Une journée de championnat se déroule en 20 matchs opposant les 4 joueurs des 2 équipes.
- ★ L'ordre des matchs et la position des joueurs sont déterminés sur la feuille de match.
- ★ Les matchs pour les 3 divisions se déroulent au meilleur des 3 manches (2 manches gagnantes).
- ★ Chaque équipe devra être composée de minimum 3 joueurs. Un match ne peut pas s'effectuer à deux joueurs.
- ★ Chaque équipe inscrira librement et en même temps les joueurs. Les doublettes doivent être inscrites avant le début de la rencontre et ne peuvent pas être modifiées en cours de match.
- ★ Le capitaine d'équipe qui reçoit se doit de remplir la feuille officielle, à savoir : division, poule, date et lieu puis les noms des 2 équipes, le nom et prénom et n° de licence de ses joueurs ainsi que ses doublettes (nom et prénom).
- ★ Si une équipe utilise un remplaçant, ce dernier peut jouer à n'importe quel moment pendant le match mais ne peut plus en sortir.
- ★ L'autre capitaine d'équipe inscrit ensuite lui aussi ses joueurs et n° de licences et doublettes.
- ★ Chaque résultat de championnat est comptabilisé comme suit :
 - victoire = 3 points
 - match nul = 1 point
 - défaite = 0 point
 - forfait = -1 point
- ★ Le championnat de Loire Atlantique de fléchettes peut comprendre un minimum de 2 divisions.
- ★ Suivant le nombre d'équipes engagées en début de saison, le bureau peut modifier le nombre d'équipes dans chaque division.
- ★ Un nouveau club débutera dans la division la plus basse quel que soit le nombre d'équipes qu'il engagera.

5/ Classement

- ★ Pour la D1 et la D2 : si une équipe promue refuse de monter en division supérieure, elle sera rétrogradée dans la division la plus basse et devra s'acquitter de l'amende fixée par le conseil de discipline.
- ★ Pour la D3 : l'équipe promue qui refuse de monter en division supérieure, ne pouvant être rétrogradée, sera considérée comme « forfait général » pour la saison passée ; elle devra s'acquitter de l'amende fixée par le conseil de discipline et sera classée dernière de son championnat.
- ★ Tout club qui refuse la montée sans raison valable, est susceptible d'être sanctionné par le conseil de discipline.
- ★ Dans le cas d'une réorganisation des poules de championnat, si une place est ajoutée en 1^{ère} division, en 2^{ème} division, c'est l'avant dernier de cette poule qui est maintenu (ou le dernier si l'avant dernier cesse de jouer).
- ★ Lorsqu'un club supprime une de ses équipes, il doit se mettre en accord avec le Directeur Sportif du Comité pour le choix de l'équipe à supprimer (division)
- ★ A l'issue d'une saison, lorsqu'un club cesse de jouer en championnat, le remplacement de son équipe (ou de ses équipes) se fait ainsi :
 - o En 1^{ère} division : si cette équipe est non relégable, c'est l'avant dernier de cette poule qui est maintenu (ou le dernier si l'avant dernier cesse de jouer).
 - o En 2^{ème} division : si cette équipe est promue, c'est le 3ème de la poule qui monte (ou le 4ème si le 3ème cesse de jouer, etc.) ; si non relégable, c'est l'avant dernier de cette poule qui est maintenu (ou le dernier si l'avant dernier cesse de jouer).
 - En ^{3ème} division : si cette équipe est promue, c'est le 3^{ème} de la poule qui monte (ou le 4^{ème} si le 3ème cesse de jouer, etc).
- ★ En cas d'égalité de plusieurs équipes aux points, elles seront départagées comme suit:
 - o Goal-average général
 - o Résultat de la confrontation directe
 - o Nombre de manches gagnées
- ★ Dans le cas où les équipes sont toujours à égalité, un match de barrage sera organisé par le Comité. Celui-ci se réserve le droit d'en préciser le règlement ultérieurement.

★ Les équipes finissant aux 2 dernières places de leur division sont rétrogradées en division inférieure à la fin de la deuxième partie de championnat.

6/ Qualification Masters Équipes

★ Les places qualificatives pour les masters régionaux seront distribuées en fonction des places offertes par la Ligue et distribuées de la manière suivante :

	5 places	6 places	7 places	8 places	9 places
D1	2	3	3	4	4
D2	1	1	2	2	3
D3	1	1	1	1	1
Coupe des clubs	1	1	1	1	1

- ★ Les sélections seront bloquées 8 jours avant la compétition.
- ★ Pour être sélectionnés, les joueurs devront avoir joué au moins un match de championnat, qui qualifie à ses Masters.

7/ Sanctions

- ★ Toute équipe ne respectant pas le règlement s'expliquera devant le conseil de discipline et sera exposée à des sanctions allant jusqu'au forfait.
- ★ Chaque forfait sera pénalisé d'une amende qui devra être réglée avant le prochain match suivant la date du forfait sous peine de voir l'équipe exclue du championnat jusqu'au règlement de l'amende. Si les forfaits de l'année précédente ne sont pas réglés pour l'assemblée générale, les clubs ne seront pas réinscrits.
- ★ Au bout du 3ème forfait, l'équipe sera déclarée « forfait » pour l'ensemble de la saison. Elle sera classée dernière de son groupe et les matchs qu'elle aura disputés seront décomptés.
- ★ Un conseil de discipline constitué du Président du Comité, du Directeur Sportif, et de 5 membres de clubs différents est mis en place pour l'application de ces mesures et pour régler à l'amiable et au plus juste les litiges en cours.

B) La Coupe des Clubs

- ★ Le bureau du Comité, formulera le règlement de cette compétition et transmettra ce dernier aux présidents de club avant la compétition. Le bureau du Comité se réserve le droit d'adapter le règlement en fonction du nombre de participants d'une année sur l'autre.
- ★ Le champion de cette compétition sera qualifié pour les masters régionaux par équipes en fonction du nombre de places attribuées.
- ★ Le trophée est remis en jeu chaque année. Une équipe qui a remporté la Coupe des Clubs conserve son trophée pour une durée d'un an et doit le rapporter lors de la Coupe suivante.
- ★ Le trophée sera acquis définitivement par le club ayant remporté la Coupe des Clubs 4 fois.

C) Championnat individuel

1/ Les différentes compétitions et leur classement

- ★ La liste des tournois et épreuves placés sous l'égide de la F.F.D ou des ligues est arrêté comme suit :
 - o Open de France et Coupe de France (Catégorie A)
 - o Open National et Open Fédéral (Catégorie B)
 - o Coupes de Ligue (Catégorie B avec barème PDL)
 - o Opens de Ligue (Catégorie C)
 - o Coupes du Comité 44 (Catégorie C avec barème 44)
 - o Opens du Comité (Catégorie D)
 - o Tournois des Comités (Catégorie E)
- ★ Un classement départemental par compétition (individuel masculin, féminin, junior et vétéran et doubles) sera effectué par le Directeur Sportif du Comité pour les tournois de Comité et la Coupe du Comité.
- ★ Ce classement permet de déterminer les Champions du Comité Loire-Atlantique par compétition.
- ★ Tous les autres classements Ligue et FFD ne rentrent pas dans le classement du Comité.

- ★ Un classement régional pour les opens de Ligue et la Coupe de Ligue sera effectué par le Directeur Sportif de la Ligue et communiqué au Bureau du Comité après chaque compétition effectuée.
- ★ Un classement national pour les Opens Nationaux et la Coupe de France est effectué par la FFD.

2/ Les clubs organisateurs de tournois

- ★ La coupe du Comité, les opens du Comité et les tournois sont organisés par les clubs du Comité. Les clubs doivent être disponibles à la tenue de la table de marque en collaboration avec le directeur sportif ou un membre du bureau du Comité.
- ★ Tout club organisateur d'un tournoi se doit d'offrir aux joueurs une salle assurant la meilleure qualité de jeu (éclairage, chauffage, panneaux etc...)
- ★ Le Comité demande au club organisateur de prévoir un micro et dans l'idéal 24 cibles.
- ★ Le club organisateur est responsable du bon déroulement de ce tournoi.
- ★ Le montant de la pré-inscription aux tournois départementaux (OC) est fixé à 6 € (pour simple + double) et 3 € pour une seule compétition. Pour la Coupe du Comité cette inscription est de 7 €.
- ★ Le club organisateur devra préciser l'heure de clôture des inscriptions et les catégories d'engagement sur sa publicité. Pour le bon déroulement du tournoi, un début de tournoi à 10h00 est préconisé.
- ★ L'adresse précise de la salle ou du lieu du tournoi devra être notée sur l'affiche ou la publicité.
- ★ Le club organisateur doit veiller à l'inscription correcte des joueurs (nom, prénom).
- ★ Il doit respecter l'heure de clôture des inscriptions indiquée sur sa publicité.
- ★ Le démarrage du tournoi doit avoir lieu ½ heure maximum après la clôture des inscriptions.
- ★ Il est interdit de fumer et de vapoter dans la salle ou la compétition se déroule. Le club doit faire appliquer cette interdiction.
- ★ Le club organisateur d'un tournoi doit régler le montant de l'homologation du tournoi et la location des cibles dès réception de la facture.
- ★ Le club organisateur est responsable du matériel prêté par le Comité dès sa prise en charge et doit le restituer dans un état correct. (ampoules, panneaux, cibles, etc...). En cas de détérioration, il devra prévenir le Comité, et le remboursement des dommages pourrait être à la charge du club organisateur.

- ★ Les juniors doivent pouvoir démarrer leur tournoi dès le matin. La table de marque doit éditer la feuille de route et veiller au bon déroulement du tournoi junior.
- ★ Les résultats des différents tournois du Comité devront être envoyés au Directeur sportif au maximum 72 heures après la fin du tournoi.
- ★ Tout manquement aux articles précédents pourra voir le club sanctionné par le conseil de discipline pour la saison en cours ou suivante (par exemples : amendes, suspension de tournoi ...).

3/ Le déroulement des tournois

- ★ Un tirage au sort unique a lieu en début de compétition à la table de marque en présence des joueurs.
- ★ Il n'y a pas de tête de série dans les compétitions du Comité excepté pour la Coupe du Comité.

3a/ Les Opens du Comité

- ★ L'ordre de démarrage des rencontres est déterminé à la bulle. Le plus jeune des deux joueurs commence la bulle. En cas de manche décisive, il sera procédé à un nouveau tirage à la bulle, le joueur ayant commencé la rencontre tirera le premier.
- ★ Pour le démarrage à la bulle: la fléchette arrivant dans la bulle verte ou rouge devra être enlevée par le scoreur avant le lancer du deuxième joueur.
- ★ Les opens du Comité sont ouverts à tous les joueurs, licenciés ou non.
- ★ Création d'une nouvelle catégorie vétéran, cette catégorie est accessible à partir de l'âge fixé par la FFD.
- ★ Les joueurs ne peuvent s'inscrire qu'à un seul tournoi individuel par open.

★ Pour les simples masculins et vétérans:

Le principe de déroulement du tournoi est déterminé de la façon suivante :

- o Poules de 8 joueurs (ou moins suivant le nombre de participants) en double KO.
- o 4 joueurs ressortent de chaque poule pour participer au tableau principal.
- o Les feuilles de poules et de tableau principal seront fournies par la table de marque.
- En tableau principal, le joueur perdant doit obligatoirement scorer le match suivant sur la même cible, sous peine de sanction.

L'ensemble des rencontres se disputent de la façon suivante :

- o Dans les poules, au meilleur des trois manches (2 manches gagnantes).
- o En sortie de poules, au meilleur des cinq manches (3 manches gagnantes).
- Les ½ finales et finale, au meilleur des neuf manches (5 manches gagnantes).
- ★ Pour les doubles, les féminines, les vétérans, les juniors : Le principe de déroulement est déterminé par le club organisateur en collaboration avec le directeur sportif. Celui-ci peut se dérouler :
 - o Par élimination directe, par poules ou en double KO suivant le nombre de participants.
 - o Les feuilles de poules et de tableau principal seront fournies par la table de marque
 - En tableau principal, le joueur perdant doit obligatoirement scorer le match suivant sur la même cible, sous peine de sanction.

A partir de 14 participants dans chaque compétition, celle-ci se déroule obligatoirement en double KO et non en poules.

L'ensemble des rencontres se disputent pour les <u>doubles</u>, v<u>étérans</u> et <u>féminines</u> de la façon suivante :

- o Dans les poules, au meilleur des trois manches (2 manches gagnantes).
- o En sortie de poules au meilleur des cinq manches (3 manches gagnantes).
- Les ½ finales et finales au meilleur des sept manches (4 manches gagnantes).

L'ensemble des rencontres se disputent pour les <u>juniors</u> de la façon suivante :

- o Dans les poules, au meilleur des trois manches (2 manches gagnantes).
- o En sortie de poules au meilleur des cinq manches (3 manches gagnantes).
- \circ Les $\frac{1}{2}$ finales et finale au meilleur des 7 manches (4 manches gagnantes).

Ce format peut être modifié à la baisse sur demande des juniors concernés.

3b/ La Coupe du Comité

- ★ La compétition est réservée aux joueurs licenciés dépendants du Comité.
- ★ Le montant de la pré-inscription est fixé à 7 € (pour simple + double).
- ★ L'inscription est offerte par le Comité aux juniors.
- ★ Le montant des inscriptions sera remis sous forme de prime numéraire.
- ★ Le club organisateur peut garder une partie des inscriptions, comme suit :

nombre d'inscrits à la Coupe du Comité	montant retenu sur les inscriptions, reversé au club organisateur
moins de 60	100 €
de 60 à 65	75 €
de 66 à 70	50 €
de 71 à 75	25 €
plus de 75	0 €

- ★ Le montant des primes sera calculé à la fin du pointage, en présence de deux membres du bureau du Comité et d'un membre du club organisateur.
- ★ Le club organisateur devra s'occuper des lots concernant la catégorie junior.
- ★ Le club organisateur devra remettre un lot au moins au 4 premiers juniors et pourra s'il le souhaite récompenser par un lot les autres catégories en plus du numéraire.
- ★ La Coupe du Comité se déroulera de la même manière que les Opens du Comité.
- ★ L'ordre de démarrage des rencontres est déterminé à la bulle. Le plus jeune des deux joueurs commence la bulle. En cas de manche décisive, il sera procédé à un nouveau tirage à la bulle, le joueur ayant commencé la rencontre tirera le premier.

4/ Les joueurs

- ★ Les joueurs doivent respecter le présent règlement.
- ★ Il est strictement interdit aux joueurs d'apporter de l'alcool de leur véhicule ou de l'extérieur dans la salle de compétition ou au bar.
- ★ À l'appel de son nom, le joueur dispose de cinq minutes pour se présenter sur le pas de tir sous peine de sanction allant de manches de pénalité jusqu'à l'exclusion de la compétition.
- ★ Tout joueur pourra être à tout moment désigné par l'organisateur pour un arbitrage.
- ★ Lors des compétitions officielles, tout joueur ayant un comportement irresponsable ou irrespectueux se verra sanctionné par le conseil de discipline.

5/ Le classement

- ★ Le classement du Comité se décompose en cinq catégories : Simple Masculin, Simple Féminin, Simple Junior, Simple vétéran et Double.
- ★ Tout résultat acquis pour un joueur, une joueuse, un junior, une doublette dans les tournois officiels départementaux compte pour son championnat départemental :
 - o Pour la totalité des points dans les tournois départementaux organisés dans son Comité.
 - o Pour la moitié des points dans les tournois départementaux hors 44.
- ★ Le classement est remis à zéro pour toutes les catégories en début de saison.
- ★ Les points attribués à une doublette à l'occasion d'une épreuve comptant pour le championnat départemental en double s'entendent pour la doublette, et non pour chaque joueur nominativement. Tout changement de l'un des deux partenaires en cours de saison sportive entraîne la prise en compte d'une nouvelle doublette, et les points alors acquis par cette nouvelle doublette ne sauraient être cumulés aux points déjà obtenus par l'un ou l'autre partenaire avec la doublette précédente.
- ★ Le classement final de fin de saison détermine les joueurs, joueuses, juniors et doublettes qui sont sélectionnés pour les différentes compétitions régionales et nationales. Prioritairement, les premiers sont sélectionnés (suivant le nombre de places disponibles). En cas de forfait de joueur, la sélection est effectuée en descendant dans le classement.

- ★ En cas d'égalité en fin de championnat individuel et double, les joueurs sont départagés par leur classement à la Coupe du Comité.
- ★ En cas de nouvelle égalité, les joueurs seront départagés par un match en cinq manches gagnantes, en présence d'un représentant du Comité 44.

6/ L'attribution des points des tournois du 44

Open de Comité		Coupe du Comité	
Vainqueur	25	Vainqueur	35
Finaliste	18	Finaliste	26
½ Finaliste	15	½ Finaliste	22
¼ Finaliste	12	¼ Finaliste	18
⅓ Finaliste	9	⅓ Finaliste	14
1/16 ème	7	1/16 ème	11
1/32 ème	5	1/32 ème	8
1/64 ème	3	1/64 ème	5
Perdant barrage	2	Perdant barrage	3
Participation	1	Participation	2

7/ La qualification aux Masters individuels et doubles

- ★ Les places qualificatives pour les masters régionaux individuels et doubles seront distribuées en fonction des places offertes par la ligue.
- ★ Les sélections seront bloquées 8 jours avant la compétition.